

SNES Créteil Info - www.creteil.snes.edu - Tél. :01.41.24.80.54 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cx
twitter : SNES/FSU CRETEIL@SnesFsuCreteil

Démantèlements...

édito

Depuis quelques semaines et malgré les nombreuses manifestations et actions en tout genre, le gouvernement poursuit son entreprise de destruction de notre modèle social. Le code du travail, l'assurance chômage, la SNCF ne lui ont pas suffi. Le projet de réforme des retraites est mis sur le métier avec des éléments qui n'étaient pas annoncés comme en particulier le recul de l'âge de départ en retraite et la casse du code des pensions civiles qui découlent d'une réforme systémique. L'âge d'équilibre, nouveau nom de l'âge pivot, évoqué dans le projet n'est autre que la certitude de devoir travailler plus longtemps pour avoir droit à une pension à peine décente. Et ne nous y trompons pas, les retraité-e-s actuel-le-s sont concerné-e-s par la baisse des pensions.

Bien que 70% de la population rejette ce projet et l'utilisation du 49.3, le premier ministre est finalement passé en force.

La crise des hôpitaux (suppression de 100 000 lits, de milliers de postes de soignant-e-s...) perdure laissant pointer l'inquiétude de tous face à une épidémie difficile à enrayer. Cette pandémie a le mérite de pointer de façon alarmante les problèmes posés par une délocalisation excessive vers les pays asiatiques de la fabrication des médicaments, ce que nous dénonçons depuis longtemps en réclamant un service public du médicament qui permettrait d'éviter les ruptures de stock et les prix exorbitants.

Par ailleurs, d'autres projets nocifs se profilent plus ou moins sournoisement, la réforme de la formation des enseignant-e-s par exemple, ou le démantèlement d'EDF sous le nom pompeux d'Hercule.

Le « nouveau monde » annoncé se révèle. Il est effrayant.

N'oublions pas tout de même que nous vivons dans un monde où les facteurs d'insécurité ne manquent pas, à commencer par le Proche-Orient, en particulier la Palestine, déstabilisée par les déclarations et prises de décisions inconsidérées de Donald Trump et les derniers affrontements en Syrie. Les pays du Sahel (Mali, Burkina Faso, Niger) sont plongés dans une violence face à laquelle le gouvernement Macron ne répond que par un

renforcement de l'intervention militaire française et une attitude arrogante, relent de colonialisme vis-à-vis des pays et des peuples concernés.

La « crise » migratoire continue et s'aggrave. Les damné-e-s de la Terre sont toujours aussi nombreux/ses à risquer leur vie sur les routes de l'exil tandis que la xénophobie et le racisme décomplexés se banalisent. Les un-e-s dénoncent un « séparatisme islamique » qui mettrait en danger la République alors que d'autres mitraillent des bars à chicha...

Insécurité environnementale enfin, quand les incendies en Australie et les tempêtes successives témoignent d'un dérèglement climatique accentué par l'action des multinationales et des gouvernements irresponsables.

Tous ces sujets seront évoqués lors de notre prochaine **assemblée générale le vendredi 27 mars**, suivie, l'après-midi, d'un débat sur l'urgence écologique et les inégalités sociales qui en découlent.

**NOUS VOUS ATTENDONS
NOMBREUSES ET NOMBREUX.**

Martine STEMPEL,
pour le collectif des retraité-e-s SNES-FSU
de l'académie de Créteil
2 mars 2020



1/ Édito 2/ Calendrier - « La santé n'est pas une marchandise, l'hôpital n'est pas une entreprise » 3/ Concours de recrutement des enseignant-e-s : Blanquer sévit encore ! 4/ Hercule, Quésaco ? - Billet d'humeur 5/ 23 heures aux mains de la police, puis de la justice, pour quelques autocollants ! 6/ Proche-Orient : le « plan de paix » Trump 7/ Sortie : une journée en pays nogentais
Prix : 0,30 € - Abonnement : 10 € - Imprimerie Spéciale SNES - hebdomadaire -
Directrice de Publication Martine Clodoré - CP 0521S06883 N°13-68

calendrier

Vendredi 27 mars - 10h00

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES RETRAITÉ-E-S

de l'académie de Créteil
en présence de Marylène CAHOUET,
Secrétaire nationale des retraité-e-s du SNES-FSU

Attention, l'AG aura lieu exceptionnellement au
S3 : 3 Guy de Gouyon-du-Verger - Arcueil
RER B : Arcueil-Cachan

Le matin

- Actualités
- Actions en cours et à venir

L'après-midi (14h00)

Débat : « Urgence écologique, urgence sociale »
avec la participation de Karine DELCHET-COCHET,
professeure à l'ISC, école de commerce à Paris,
docteure en science de l'environnement, membre de la
commission AFNOR ISO 26000
et de Vincent GAY, responsable du secteur
environnement à ATTAC

Mardi 31 mars

GRANDE MANIFESTATION INTERPROFESSIONNELLE CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES

(lieu et horaire communiqués ultérieurement)

« LA SANTÉ N'EST PAS UNE MARCHANDISE, L'HÔPITAL N'EST PAS UNE ENTREPRISE »

L'intersyndicale des retraité-e-s de Seine-et-Marne (SFR-FSU, UCR-CGT, CFDT, FO et FGR-FP) a organisé le 29 février une conférence débat sur l'état de la santé en Seine-et-Marne avec Christophe PRUDHOMME, médecin urgentiste CGT. Une centaine de personnes était présente ce samedi après-midi à Vaux-le-Pénil, preuve que le sujet préoccupe. La conférence a débuté par une déclaration de soutien au mouvement contre la réforme des retraites et par un état des lieux de la santé en Seine-et-Marne, un des départements qui connaît la pire situation en France en matière de désertification médicale en particulier en ce qui concerne les médecins généralistes.

Puis, Christophe PRUDHOMME nous a fait un constat de la situation en France, insistant sur le fait que le ministère de la Santé est soumis aux décisions de Bercy qui impose des politiques de réduction des moyens depuis de nombreuses années. Dans le cas d'une épidémie importante, le système hospitalier n'aurait pas les moyens d'y faire face contrairement à ce que les médias prétendent. Les problèmes de recrutement s'aggravent et la formation est inadaptée. Il faudrait former beaucoup plus de généralistes (dont un grand nombre va partir en retraite dans les années à venir) et développer les centres de santé avec des médecins salariés. Une politique de privatisation de la santé se développe, favorisant les cliniques aux dépens des hôpitaux et des EPHAD publics. Des solutions existent, à commencer par un remboursement des soins à 100% par la Sécurité sociale, un arrêt du démantèlement des hôpitaux et de la médecine de proximité. C'est un autre projet de société qui est nécessaire.



Michel STEMPER

Un compte rendu détaillé pourra être consulté prochainement sur notre site.



CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANT-E-S : BLANQUER SÉVIT ENCORE !

L'ensemble des réformes initiées par Blanquer dans le domaine de l'éducation ne vise qu'un seul but : démanteler le système français en l'attaquant méthodiquement et brutalement. On entend beaucoup parler en ce moment de la révolte qui gronde dans les lycées contre la première session des E3C, ces épreuves de contrôle continu organisées à la hâte, dans une grande improvisation en classe de première. Ce n'est qu'un des éléments de la réforme visant à faire du baccalauréat un examen local ne garantissant plus le droit, en principe égal, à l'entrée en université, réforme déjà largement entamée avec Parcoursup, et les nouveaux choix d'orientation mis en place en seconde. Ces innovations destructrices, combattues par une grande partie des personnels, mais aussi des lycéen-ne-s et de leurs parents, ont été conçues et imposées hâtivement. Le ministre conçoit la politique à la manière d'une « guerre éclair » et d'offensives tous azimuts. L'opposition qu'il rencontre, dans laquelle notre syndicat tient toute sa place, est cependant elle aussi résolue. Un autre aspect de l'offensive « Macron-Blanquer », peut-être moins médiatisé, a une grande importance. Il s'agit des attaques contre le statut des enseignant-e-s, qui concerne directement nos collègues actifs/ves et les futur-e-s recruté-e-s mais qui ne peut nous laisser indifférent-e-s. Là encore, tout va dans le même sens : faire des enseignant-e-s des exécutant-e-s les plus dociles possible des consignes ministérielles. Un épisode récent est à souligner : la réforme du CAPES prévue pour 2022.

On peut lire sur le site du SNES* un rappel synthétique de ce qui était contenu dans le projet ministériel.

Pour l'essentiel, il s'agissait de diminuer drastiquement la part disciplinaire des épreuves du concours pour, inversement, augmenter (jusqu'à 50%) la part dite « professionnalisante », ce qui n'est d'ailleurs pas sans faire penser à l'épreuve orale finale du bac qui devrait porter sur la « motivation » du/de la candidat-e beaucoup plus que sur le sérieux de ses acquis dans les disciplines enseignées. Ce projet a immédiatement suscité des motions, des pétitions, des tribunes dans la presse, etc., de la part d'associations de spécialistes, d'universitaires, de jurys de concours. « Le SNES-FSU a dénoncé les « mauvaises orientations de la réforme » et la FSU a dit son opposition à « des épreuves de concours qui mettent en avant la motivation aux dépens des connaissances, des étudiants contractuels en responsabilité de classe à tiers temps, des stagiaires qui, après réussite aux concours, seront affectés à plein temps dans leur grande majorité, [...] un concours censé être tellement « professionnalisant » qu'il dispenserait l'État de mettre en place une formation post-concours pour ces lauréat-e-s ». Devant cette opposition quasi-unanime, le ministère a repoussé d'un an (de 2022 à 2023) la date d'application de sa réforme. Mais un tel délai supplémentaire, censé être mis à profit pour « consulter », selon la méthode bien connue du gouvernement actuel (consulter pour mieux régner !!), n'est pas un véritable recul d'autant que, comme nous l'avons vu, cette transformation en profondeur du métier d'enseignant-e n'est qu'un aspect d'une politique globale radicalement anti-sociale. Cependant, cela montre qu'il est possible d'opposer à la mise en application de l'idéologie néo-libérale une réaction unie et puissante qui ne peut pas être ignorée.

Michel COCHET



* <https://www.snes.edu/Reforme-du-concours-lettre-ouverte-du-SNES-FSU-au-Ministre-l-Education.html>

HERCULE, QUÉSACO ?



L'idée

Réorganiser pour privatiser encore un peu plus et même beaucoup plus, l'entreprise EDF.

La méthode



Découper EDF en une EDF « bleue » et une EDF « verte » :

- **EDF « bleue »** rassemblerait les activités dites « pilotables » (nucléaire, hydraulique, ...) plus RTE, le gestionnaire du réseau de transport de l'électricité haute tension (au-delà de 50 kilovolts).
- **EDF « verte »** regrouperait la branche commerce (relation avec les « clients »), les services, les énergies renouvelables et ENEDIS qui gère le réseau basse tension de distribution aux abonnés-e-s. En fait, ce sont les activités les plus rentables.

La maison mère EDF détiendrait à 100% EDF « bleue », par contre le capital d'EDF « verte » serait ouvert au privé. La communication de la direction présente ce meccano capitalistique comme la réponse obligatoire au défi du financement de l'avenir du parc nucléaire. There is no alternative, on vous l'a déjà dit ! **L'intersyndicale dénonce l'abandon du projet industriel, de l'ambition sociale et de l'intérêt général.**

Les conséquences

Désolidariser les différentes activités d'EDF, c'est affaiblir l'indispensable mutualisation des risques. Un nouveau pas serait franchi vers la libéralisation et la privatisation de l'entreprise intégrée qu'est EDF.

Un processus qui vient de loin ou le capitalisme prédateur à petits pas

La directive européenne du 30 décembre 1996 est la première à libéraliser la demande en électricité afin de « stimuler la concurrence ». En France, sous le gouvernement Jospin-Chirac, cette directive est transposée par la loi du 20 mai 2000. Entre-temps, au sommet de Lisbonne les 23 et 24 mars 2000, le conseil européen demande l'accélération de la libéralisation du secteur de l'électricité. Le processus initial est donc renforcé par le deuxième paquet énergie en 2003 puis le troisième paquet énergie en 2009. En 2008, le paquet climat-énergie se donne trois objectifs : faire passer les énergies renouvelables à 20%, réduire les émissions de CO₂ de 20% et accroître l'efficacité énergétique de 20%. Ce dernier objectif n'est pas contraignant. En France encore, le 7 décembre 2010, ce processus se traduit par la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité), qui impose à EDF de céder un quart de sa production nucléaire à la concurrence au prix de 42,00 € le mégawattheure, c'est-à-dire à son coût théorique de production. Quand les prix sont bas les concurrents achètent au prix du marché et quand les prix sont hauts ils achètent à EDF qui est donc systématiquement perdant. Cette organisation du marché de l'électricité affaiblit EDF et ne lui permet plus de financer ses investissements de production d'où le prétexte du projet Hercule.



Hercule : un projet nuisible

Le dérèglement climatique mortifère est dû aux gaz à effet de serre provenant principalement de la consommation des énergies fossiles. Il est donc pour le moins inacceptable de confier ce secteur aux lois du marché et donc de la finance. Au contraire, il faut un retour à un grand service public de l'énergie. Le projet Hercule doit être combattu et battu, il en va de notre avenir et même en allant au bout du bout, de notre survie.

Alain MOYSAN

BILLET D'HUMEUR

Histoire vécue ou comment une hausse de 0,3% sur ma pension se traduit par une baisse de mon pouvoir d'achat !



Janvier 2020, je constate sur la fiche de pension que j'ai été augmentée de 9,60 € (pension brute) mais, au bout du compte, ce qui est versé à la banque a reculé de 11,44 € après les diverses cotisations et impôts, c'est la mutuelle qui a augmenté de 9,82 €.

Finalement, faudrait-il défiler pour demander des restrictions budgétaires sur nos pensions en espérant que la « machine » fonctionne dans l'autre sens et qu'ainsi notre pouvoir d'achat augmente de 11,00 € ?

Danielle CLAYETTE

23 HEURES AUX MAINS DE LA POLICE, PUIS DE LA JUSTICE, POUR QUELQUES AUTOCOLLANTS !

Le vendredi 24 janvier, notre camarade Jean-Charles MOYON a été arrêté, menotté, conduit au commissariat où il a passé 17 heures en garde à vue dont une nuit dans une cellule avec quatre autres personnes et seulement deux matelas crasseux par terre. Il a ensuite été conduit au tribunal de grande instance porte de Clichy : comparution immédiate ! Il a finalement été relâché avec un simple rappel à la loi et une injonction à ne pas récidiver ! Mais quel crime ce professeur de mathématiques retraité, âgé de 66 ans, a-t-il bien pu commettre ? Il sortait d'une manifestation contre la réforme des retraites et après avoir retiré, sur l'injonction du CRS qui filtrait les sorties, les autocollants qui ornaient son blouson, il a eu l'audace, quelques mètres plus loin, de les remettre.

Quelle loi interdit d'exhiber la marque de ses vêtements, de faire sur soi de la publicité pour des grands groupes industriels, d'informer le passant de ses idées philosophiques en les inscrivant sur son tee-shirt ? Quelle loi interdit de porter des badges ou des autocollants politiques sur ses vêtements ? Aucune ! Imposer de retirer ses autocollants au sortir d'une manifestation est incompatible avec la liberté d'expression telle que protégée notamment par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Cette liberté fondamentale représente selon la Convention européenne des droits de l'homme « l'un des fondements essentiels d'une société démocratique ». La Ligue des droits de l'homme l'a rappelé dans une note en janvier, car le cas de Jean-Charles n'est pas unique. Il a juste été victime ce jour-là d'un de ces traitements « exemplaires » que la police inflige aux manifestant-e-s et militant-e-s syndicaux/cales afin de les intimider et de vider les cortèges.

La lutte contre la réforme des retraites par points, malgré le 49-3, continue. Hélas, nous n'en avons pas fini avec les manifestations. Nous continuerons à dénoncer avec la FSU toute dérive répressive et autoritaire des forces de l'ordre, ainsi que leur utilisation scandaleuse d'armes de guerre qui portent atteinte à l'intégrité des personnes.

Marie-Claude DIAMANTIS



« LE PLAN DE PAIX » TRUMP : coup de force contre le droit international, danger pour la paix au Proche-Orient

Grandes lignes de ce plan :

- Jérusalem serait la capitale une et indivisible de l'État d'Israël.
- La vallée du Jourdain et l'essentiel des colonies israéliennes seraient annexés par Israël.
- Israël aurait la maîtrise de l'eau, des ressources naturelles, des frontières, de l'espace aérien, des accès maritimes et de la sécurité de l'État de Palestine.
- Le « droit au retour des réfugiés palestiniens » serait définitivement interdit même dans le territoire de l'État de Palestine.

Ces propositions violent, en particulier, la résolution 242 du Conseil de Sécurité de l'ONU du 22 novembre 1967, qui exige le retrait israélien des territoires occupés pendant la guerre des Six Jours, au nom du principe fondamental de la non-admissibilité de l'acquisition de territoires par la force.

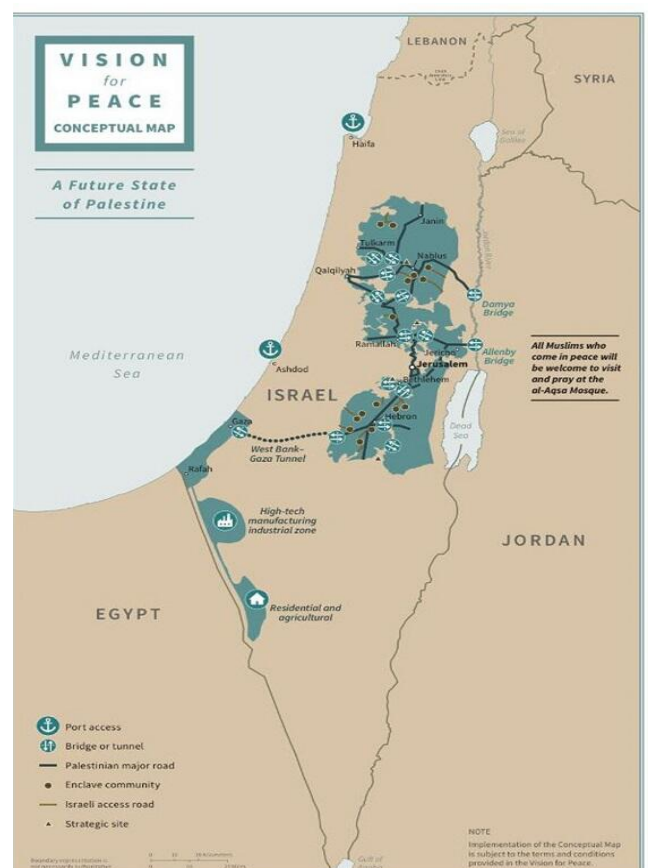
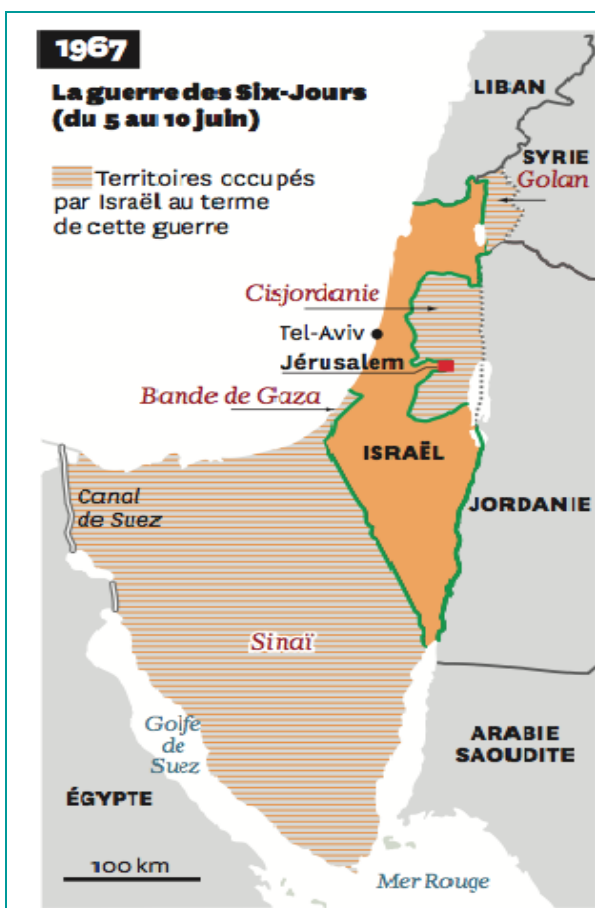
Qu'en est-il du conflit israélo-palestinien ?

Ce n'est pas un conflit religieux. C'est un conflit de territoire qui se traduit par l'occupation israélienne, depuis 1967, du territoire du futur État arabe. Rappelons que les Palestiniens ont, depuis le 29 novembre 2012, un État admis à l'ONU. C'est l'État de Palestine. L'occupation israélienne est, pour la Cisjordanie dont Jérusalem-Est, une occupation militaire, des colonies, des autoroutes de contournement, un mur d'annexion, des check-points, des couvre-feux, des prisonniers, une confiscation de l'eau et s'y ajoute pour la bande de Gaza, le blocus depuis 2007. Par conséquent, loin de mettre fin au conflit « ce plan de Paix » TRUMP entérine, de fait, l'occupation de l'État de Palestine par l'État d'Israël.

C'est un plan de la honte

La République française ne peut se rendre complice d'une telle forfaiture. Macron doit s'y opposer en reconnaissant immédiatement l'État de Palestine confirmant ainsi la solution à deux États souverains, l'État de Palestine et l'État d'Israël. Rappelons que la résolution 242 déjà citée précise la frontière commune, celle au 4 juin 1967 (ligne verte) et la capitale commune (Jérusalem).

Claude GUGLIELMI



*Carte publiée par la Maison Blanche le 28 janvier 2020
représentant les futurs États proposés d'Israël et de la Palestine*

Deux lieux de visite : Une journée en pays nogentais

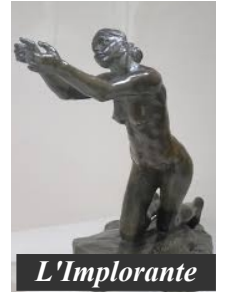
Nous vous proposons le **mercredi 6 mai 2020** de faire étape à Nogent-sur-Seine, petite ville sereine de l'Aube.

Le musée Camille Claudel



L'Aurore

Ici, pas de guinguette, mais un musée spécialisé dans la sculpture de la fin du XIX^{ème} siècle : le musée Alfred Boucher devenu musée Camille Claudel. Ce sculpteur qui fonda « La Ruche » à Paris en 1902 habita Nogent et créa ce musée avec son ami Paul Dubois, Directeur de l'École des Beaux-Arts de Paris. Récemment rénové et de très belle manière, le lieu comporte un ensemble de plus de 200 sculptures de la III^{ème} République, de Rodin à Falguière et Dalou. Alfred Boucher détecta très vite le talent de Camille Claudel qui devint son élève, puis celle de Rodin avant de le dépasser sur certains points : le rendu du mouvement par exemple ! Mais, le principal centre d'intérêt du musée c'est la



L'Implorante

présentation des **43 œuvres de Camille Claudel**, achetées par la ville de Nogent-sur-Seine, qui constituent le plus bel ensemble de sculptures de l'artiste au plan international. Toute la carrière de celle-ci, du début des années 1880 aux premières années du XX^{ème} siècle est ainsi retracée. Cette présentation au grand jour est un véritable florilège et une illustration de l'extrême richesse de la créativité de l'artiste.

Le château de la Motte-Tilly

Réalisé à partir de 1754 par l'architecte François Nicolas Lancret sur les restes du vieux château féodal, le château de la Motte-Tilly est une commande des frères Terray (le plus célèbre, sans doute l'Abbé Joseph Marie Terray, fut Contrôleur Général des Finances de Louis XV). Imposante « résidence de campagne », incroyable « rendez-vous de chasse ». Au cours des siècles, la façade n'a pas subi d'évolution majeure ; par contre, les communs ont été rasés, l'entretien des locaux étant trop lourd... Le château a toujours été la propriété de familles issues de la noblesse (Terray de Rozières, Terray de Vindé, de Rohant Chabot, Maillé de la Tour...). Il a traversé les soubresauts de l'Histoire. Citons quelques périodes troubles :

- la Révolution Française : devenu « bien national » en 1794, le château est rendu à la famille en 1797 ;
- 1814 : occupation par les cosaques pendant la « campagne de France » ; les parquets « à la Versailles » sont utilisés comme combustible ;
- la seconde guerre mondiale : les troupes allemandes occupent les lieux dès le début de l'Occupation ; puis, c'est le tour de l'armée américaine le 26 août 1944.

Le renouveau du château et de son parc débute en 1910. Les intérieurs retrouvent vie à partir de 1964. Ainsi, nous visiterons notamment le grand salon, le salon bleu, la salle à manger, la bibliothèque... Le domaine est classé Monument Historique en 1946. En 1972, la Marquise de Maillé lègue la propriété à l'État (Centre des Monuments Nationaux). Elle souhaitait que « le château ne soit pas habité, mais simplement visité et reste meublé tel qu'il est pour que le visiteur, au-delà de la simple curiosité, ait le sentiment d'une présence ». Ces vœux sont aujourd'hui pleinement respectés.

Le programme de la journée :

- RV à 09h45 devant le musée Camille Claudel, à Nogent-sur-Seine
- 10h00 : début de la visite guidée du musée (durée 1h30) ;
- 12h30 : repas à Nogent (un plat et un dessert) au restaurant « le Cygne de la Croix » ;
- 15h00 : visite guidée du château de la Motte Tilly (durée 1h).
- Promenade libre dans les jardins et le parc (les tilleuls seraient à l'origine du nom de la Motte Tilly...)

Il y a 25 places, il faut donc s'inscrire assez vite. Nous organiserons un covoiturage.

Envoyez votre chèque avec le bulletin d'inscription, ci-dessous, à :
Jean-Claude CHARLES - 32 rue de la Chapelle - 77590 BOIS LE ROI -



UNE JOURNÉE EN PAYS NOGENTAIS - MERCREDI 6 MAI 2020 -
Chèque de 34 euros à l'ordre du SNES CRETEIL
(entrées et guides : 15 euros - repas : 19 euros (hors consommations))

Nom Prénom.....

Nombre de personnes Montant du chèque.....

Adresse

Adresse électronique

Téléphone portable